1980
18.25
1.63

CONDITIONS DE LA VENTE

1. L'adjucataire sera tenu d'accépter ce qui lui aura été adjugé, et advenant une difficulté entre plusieurs enchérisseurs, le lot sera remis à l'enchère.

2. Les lots seront livrés, le lendemain de la vente, à la charge de l'acquéreur, le prix d'achat payé comptant, a moins de règlement à la satisfaction de l'encanteur. A défaut, MM. Oct. Lemieux & Cie., ne seront nullement responsables, dans le cas, ou, les livres seraient perdus, ou volés, ou endommagés, ou détruits ; les livres seront gardés au risque entier de l'acquéreur.

3. Le catalogue a été préparé avec le plus grand soin, quant à la description et à l'état des livres ; cependant, les soussignés ne se tiennent nullement responsables, des erreurs ou des omissions qui auraient pu se commettre. Les livres pourront être examinés, le jour précédent la vente.

4. Nul achat de livres ne sera, ni règlé, ni livré durant la vente.

5. Tous lots de livres qui n'auront pas été reclamés, sous le délai mentionné plus haut, seront remis à l'enchère, ou vendus à vente privée, à la charge et aux frais de l'acquéreur.

Les soussignés ont à leur disposition, des rayons pouvant contenir 6,000 volumes, sollicitent les ventes de livres, et se flattent de donner une pleine et entière satisfaction,

Les soussignés se chargent d'acheter les livres à leurs encans, pour les Universités, les Colléges et les Institutions publiques.

OCT. LEMIEUX & CIE.,

253, Rue St-Jean,

QUÉBEC.

C. 28